



PRÉFET DE L'AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rodez, le 31 janvier 2024

Reconnaissance en calamité agricole pour "pertes de fonds" Orage du 6 juin 2023

OUVERTURE DE LA PROCÉDURE DE DEMANDE D'INDEMNISATION AU TITRE DES CALAMITES AGRICOLES

Le Comité National de Gestion des Risques en Agriculture (CNGRA) a reconnu en séance du 13 décembre 2023 le caractère de calamité agricole aux dommages subis par les agriculteurs du département à la suite de l'orage survenu le 6 juin 2023.

Cette reconnaissance "perte de fonds" concerne des catégories de biens sinistrés sur la zone sinistrée ci-après :

Biens sinistrés	Zone sinistrée
Pertes de fonds sur sols et ouvrages, dégâts sur clôtures, curage de fossés et matériel technique professionnel	- Laissac Séverac l'Église - Le Vibal - Pont de Salars - Vezins - Ségur - Arques - Gaillac d'Aveyron

Les agriculteurs justifiant de surfaces sinistrées sur le département de l'Aveyron et assurés en 2023 contre les risques incendie des bâtiments ou contre la grêle peuvent déposer un dossier de demande d'indemnisation au titre des pertes de fonds.

.../...

Contacts presse

Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30
Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr

   @Prefet12

CS 73114
12031 Rodez Cedex

Ces dossiers sont à retourner à la Direction Départementale des Territoires de l'Aveyron - 9 rue de Bruxelles - Bourran - BP 3370 - 2033 RODEZ CEDEX 9 au plus tard pour le **29 février 2024**.

Le formulaire de demande d'indemnisation pour « pertes de fonds » suite à l'orage du 6 juin 2023 est disponible auprès des communes concernées.

Ce formulaire est par ailleurs accessible sur le site Etat en Aveyron via le lien :

<https://www.aveyron.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-et-foret/Aides-conjonctuelles-et-Calamites-agricoles>

Le service «agriculture» de la DDT se tient à votre disposition au 05.65.73.50.00 pour vous fournir tous renseignements complémentaires.

Contacts presse

Direction des services du cabinet

Tél : 05 65 75 71 36 ou 05 65 75 71 30

Mél : pref-communication@aveyron.gouv.fr

